



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis d'attribution de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-76793>

Département(s) de publication : 75

Annonce n° 24-76793

---

### Section 1 - Acheteur

#### 1.1 Acheteur

**Nom officiel :** GIP RESAH

**Forme juridique de l'acheteur :** Organisme de droit public

**Activité du pouvoir adjudicateur :** Santé

### Section 2 - Procédure

#### 2.1 Procédure

**Titre :** FOURNITURE DE BARQUETTES INOX ET ÉQUIPEMENT DE SCELLAGE ADAPTES, CONSOMMABLES ET PRESTATIONS ASSOCIÉES

**Description :** La présente consultation, lancée par le Resah agissant en tant que centrale d'achat « grossiste » a pour objet la conclusion d'accords-cadres ayant pour objet la « FOURNITURE DE BARQUETTES INOX ET EQUIPEMENT DE SCELLAGE ADAPTES, CONSOMMABLES ET PRESTATIONS ASSOCIEES ». Le présent accord-cadre a pour objet la fourniture d'une solution globale d'équipement de conditionnement alimentaire : Barquettes Inox et fardeleuses adaptées, comprenant la livraison, installation et maintenance préventive et curative de fardeleuses ainsi que des films de fardelage. Barquettes Inox et thermo scelleuses adaptées, comprenant la livraison, installation et maintenance préventive et curative de de thermo scelleuses ainsi que des kits d'adaptation et films d'operculage Le détail des prestations et les spécifications techniques attendues sont précisés dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) commun aux deux lots. A l'égard du Resah, le Titulaire ne bénéficie d'aucune exclusivité sur les besoins définis dans le présent accord-cadre, pour lesquels le Resah est susceptible de passer, pendant sa durée d'exécution, d'autres marchés portant sur la fourniture globale d'équipement de conditionnement alimentaire afin notamment de compléter son offre de centrale d'achat conformément à sa vocation d'exhaustivité. Pour chacun des lots, l'accord-cadre est mono-attributaire et fixe toutes les stipulations contractuelles et s'exécute, en conséquence, par l'émission de bons de commandes dans les conditions prévues par le cahier des clauses administratives particulières. Pour chacun des lots, l'accord-cadre est mono attributaire, conclu sans montant minimum mais avec un montant maximum de 48 000 000 euros HT. L'accord-cadre est exécuté à bons de commande conformément aux articles R.2162-1 à R2162-6 et R.2162-13 à R.2162-14 du Code. Ces montants constituent, au niveau de l'accord-cadre, les engagements contractuels maximums du Titulaire

pour l'application des dispositions du 2° de l'article R. 2162-4 du code de la commande publique. Les bons de commande ont pour objet l'acquisition des équipements et leurs prestations associées. Chaque lot donne lieu à la conclusion d'un accord-cadre distinct. L'accord cadre comporte également les PSEF identifiées dans le bordereau des prix unitaires. Le titulaire ne dispose pas d'exclusivité sur les PSEF levées par le Resah, ni sur les options, accessoires et pièces détachées du(des) catalogues du Titulaire. Les « éléments complémentaires libres » proposés par le Titulaire au sein de son BPU ne peuvent être des Équipements n'entrant pas dans l'objet du lot concerné. Le Titulaire ne dispose pas d'exclusivité sur les PSEF levées par le Resah.

**Identifiant de la procédure :** f14390fe-9b3a-4903-895a-1c86fb1c9abc

**Avis précédent :** 262ee463-6d57-4108-b53c-fe8b0d6c6765-01

**Identifiant interne :** 2024-R019-000-000

**Type de procédure :** Ouverte

**Principales caractéristiques de la procédure :** Pour chacun des lots, l'accord-cadre est mono-attributaire et fixe toutes les stipulations contractuelles et s'exécute, en conséquence, par l'émission de bons de commandes dans les conditions prévues par le cahier des clauses administratives particulières, conformément aux articles R.2162-1 à R2162-6 et R.2162-13 à R. 2162-14 du Code. Pour chacun des lots, l'accord-cadre est conclu sans montant minimum mais avec un montant maximum de 48 000 000 euros HT. Ces montants constituent, au niveau de l'accord-cadre, les engagements contractuels maximums du Titulaire pour l'application des dispositions du 2° de l'article R. 2162-4 du code de la commande publique. Les bons de commande ont pour objet l'acquisition des équipements et leurs prestations associées et annexes. Chaque lot donne lieu à la conclusion d'un accord-cadre distinct. L'accord cadre comporte également les PSEF identifiées dans le bordereau des prix unitaires. Le titulaire ne dispose pas d'exclusivité sur les PSEF levées par le Resah, ni sur les options, accessoires et pièces détachées du(des) catalogues du Titulaire. Les « éléments complémentaires libres » proposés par le Titulaire au sein de son BPU ne peuvent être des Équipements n'entrant pas dans l'objet du lot concerné. Le Titulaire ne dispose pas d'exclusivité sur les PSEF levées par le Resah.

#### 2.1.1 Objet

**Nature du marché :** Fournitures

**Nature supplémentaire du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 42921300 Machines d'emballage ou de conditionnement

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 50324200 Services de maintenance préventive

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 39221130 Récipients pour aliments

#### 2.1.2 Lieu d'exécution

**Pays :** France

N'importe où dans le pays donné

**Informations complémentaires :** Les matériels, et prestations associées et annexes sont destinés à tout organisme ou établissement répondant à la définition de « Bénéficiaire » du CCAP, quelle que soit sa localisation géographique en France métropolitaine (Corse incluse). Elles peuvent également être destinées à des Bénéficiaires Potentiels dont le siège est situé dans les Départements, région et Collectivités d'Outre-Mer (DROM-COM)

à Monaco, à Andorre, en Suisse ou et dans les États membres de l'Union Européenne, membres de la zone euro, de l'EEE, Suisse ou Royaume-Uni, dans le cadre de la mise en oeuvre de la clause de réexamen prévue dans le CCAP.

### 2.1.3 Valeur

**Valeur estimée hors TVA : 12,000,000 Euro**

**Valeur maximale de l'accord-cadre : 48,000,000 Euro**

### 2.1.4 Informations générales

**Informations complémentaires :** Le présent accord-cadre est consultable sur demande écrite à GIP RESAH, Centrale d'achat 47 rue de Charonne 75011 Paris. Sur la base de cette demande, une copie du contrat, occultée des mentions couvertes par un secret protégé par la loi, sera envoyée à l'adresse précisée par le demandeur. Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est téléchargeable gratuitement et en libre accès sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics : <https://marches.maximilien.fr/?page=entreprise.AccueilEntreprise> Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par le Resah, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants : les .doc, .xls., pdf, rtf, et/ou les fichiers compressés au format .zip. Le nommage des documents du candidat ne doit pas comprendre de caractères spéciaux. Il est fortement conseillé aux opérateurs de créer un compte sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics. La création d'un compte permet aux opérateurs de déposer leur dossier, de recevoir les alertes relatives à la modification du DCE, aux rectificatifs, aux demandes de compléments et d'accéder aux questions-réponses. La création d'un compte est simple et gratuite. Les opérateurs sont informés que s'ils ne s'inscrivent pas sur la plateforme avant de télécharger le DCE, ils ne seront pas informés des questions-réponses qui seraient déposées sur la plateforme ni des éventuels rectificatifs publiés sur la plateforme. En cas de difficulté, il est possible de s'adresser au support technique de la plateforme : Support technique de la plateforme : <https://marches.maximilien.fr/> Tél : 01 76 64 74 07 (9h-19h les jours ouvrés) Pour poser ses questions par écrit, un formulaire est disponible sur la plateforme. Aucun DCE ne sera transmis par courrier, fax ou mail, ni remis en main propre. Les candidats préviennent le RESAH en cas de réponse sous environnement autre que le système d'exploitation Windows (MacOS).

**Base juridique :**

Directive 2014/24/UE

## Section 5 - Lot

### 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

**Titre :** Fourniture d'équipement de conditionnement de Barquettes Inox par fardelage, consommables et prestations associées

**Description :** Le présent accord-cadre, a pour objet de permettre au Resah, agissant, d'une part en tant que centrale d'achat dite « grossiste » au sens de l'article L.2113-2,1°) du Code, et d'autre part, pour ses propres besoins notamment relatifs à la mise en oeuvre de ses activités de coopération, d'acquérir par l'émissions de bons de commande, des solutions globales d'équipement de conditionnement alimentaire : Barquettes Inox et fardeluses adaptées, comprenant la livraison, installation et maintenance préventive et curative de fardeluses ainsi que des films de fardelage. L'accord-cadre est mono attributaire, conclu sans montant minimum mais avec un montant maximum de 24 000 000 euros HT. L'accord-cadre est exécuté à bons de commande conformément aux articles R.2162-1 à R2162-6 et R.2162-13 à R.2162-14 du

Code. Ce montant constitue, au niveau de l'accord-cadre, les engagements contractuels maximums du Titulaire pour l'application des dispositions du 2° de l'article R. 2162-4 du code de la commande publique. Les bons de commande ont pour objet l'acquisition des équipements et leurs prestations associées. L'accord cadre comporte également les PSEF identifiées dans le bordereau des prix unitaires. Le titulaire ne dispose pas d'exclusivité sur les PSEF levées par le Resah, ni sur les options, accessoires et pièces détachées du(des) catalogues du Titulaire. Les « éléments complémentaires libres » proposés par le Titulaire au sein de son BPU ne peuvent être des Equipements n'entrant pas dans l'objet du lot concerné. Le Titulaire ne dispose pas d'exclusivité sur les PSEF levées par le Resah.

**Identifiant interne :** 2024-R019-001-000

### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Fournitures

**Nature supplémentaire du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ) :** 42921300 Machines d'emballage ou de conditionnement

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ) :** 50324200 Services de maintenance préventive

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ) :** 39221130 Récipients pour aliments

#### **Options :**

**Description des options :** Pour chacun des lots, la durée de l'accord-cadre s'entend comme la période pendant laquelle des bons de commande peuvent être émis. Pour chacun des lots, l'accord-cadre est conclu pour une durée initiale d'un (1) an. Le point de départ de la durée initiale de l'accord-cadre, distinct de la date de notification telle que définie à l'article R. 2182-4 du Code, court à compter de la date indiquée dans la décision unilatérale du Resah pouvant prendre la forme d'un ordre de service adressé au Titulaire par tout moyen permettant de donner date certaine. A défaut de décision adressée 6 mois calendaires après la date de notification de l'accord-cadre, le point de départ est le lendemain de l'expiration du délai de 6 mois. Pour tous les lots, l'accord-cadre est reconductible deux (2) fois par période de douze (12) mois par tacite reconduction, puis deux (2) fois par période de six (6) mois par tacite reconduction. La décision de non-reconduction s'opère sur décision écrite du Resah ou du Titulaire au plus tard trois (3) mois avant le terme de la période d'exécution en cours. Elle peut être notifiée par tout moyen, y compris électronique (courrier électronique dont il est accusé réception, envoi par plateforme de dématérialisation...), permettant de lui donner une date certaine. La non-reconduction n'ouvre droit à aucune indemnité au bénéfice du Titulaire. La non-reconduction de l'accord-cadre n'a pas d'incidence sur les bons de commandes en cours d'exécution, sauf décision expresse contraire du Resah. La durée de l'accord-cadre correspond à la période pendant laquelle le Resah peut émettre des bons de commande. Au terme de la durée de validité de l'accord-cadre, les bons de commande émis demeurent exécutoires, les stipulations de l'accord-cadre demeurant applicables pour les besoins de leur exécution. En tout état de cause la durée totale de l'accord-cadre ne peut excéder quarante-huit (48) mois, à compter de sa notification, période(s) de reconduction comprise(s).

### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Pays :** France

N'importe où dans le pays donné

**Informations complémentaires :** Les matériels, et prestations associées et annexes sont destinés à tout organisme ou établissement répondant à la définition de « Bénéficiaire » du CCAP, quelle que soit sa localisation géographique en France métropolitaine (Corse incluse). Elles peuvent également être destinées à des Bénéficiaires Potentiels dont le siège est situé dans les Départements, région et Collectivités d'Outre-Mer (DROM-COM) à Monaco, à Andorre, en Suisse ou et dans les Etats membres de l'Union Européenne, membres de la zone euro, de l'EEE, Suisse ou Royaume-Uni, dans le cadre de la mise en œuvre de la clause de réexamen prévue dans le CCAP.

### 5.1.3 Durée estimée

**Date de début :** 17/05/2024

**Date de fin de durée :** 16/05/2025

### 5.1.4 Renouvellement

**Nombre maximal de renouvellements :** 4

### 5.1.5 Valeur

**Valeur estimée hors TVA :** 6,000,000 Euro

**Valeur maximale de l'accord-cadre :** 24,000,000 Euro

### 5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) :** oui

**Informations complémentaires :** Les critères d'attribution sont énumérés au règlement de la consultation. Le présent accord-cadre est consultable sur demande écrite à GIP RESAH, Centrale d'achat 47 rue de Charonne 75011 Paris. Sur la base de cette demande, une copie du contrat, occultée des mentions couvertes par un secret protégé par la loi, sera envoyée à l'adresse précisée par le demandeur. Les documents de la consultation sont téléchargeables, gratuitement et en libre accès, sur la plate-forme de dématérialisation des marchés publics : <https://marches.maximilien.fr/?page=entreprise>. AccueilEntreprise Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par la personne publique, les soumissionnaires doivent disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants : pdf, et/ou rtf, et/ou les fichiers compressés au format ZipR (.zip) ainsi que les .doc et xls. Il est fortement conseillé aux candidats de créer un compte. La création d'un compte permet de déposer la réponse à la consultation, recevoir les alertes relatives à la modification des documents de la consultation, aux rectificatifs, aux demandes de compléments et accéder aux questions-réponses. La création d'un compte est simple et gratuite. Les candidats sont informés que s'ils ne s'inscrivent pas sur la plate-forme avant de télécharger les documents de la consultation, ils ne seront pas informés des questions-réponses qui seraient déposées sur la plate-forme ni des éventuels rectificatifs publiés sur la plate-forme. En cas de difficulté, il est possible de s'adresser au Resah, après s'être adressé au support technique de la plateforme : <https://monmaximilien.maximilien.fr/> : Aucun DCE ne sera transmis par courrier, fax ou mail, ni remis en main propre. Pour chacun des lots, l'accord-cadre est mono-attributaire et fixe toutes les stipulations contractuelles et s'exécute, en conséquence, par l'émission de bons de commandes dans les conditions prévues par le cahier des clauses administratives particulières, conformément aux articles R.2162-1 à R2162-6 et R.2162-13 à R.2162-14 du Code. Le lot n°1 est conclu sans minimum et avec un maximum de 24 000 000 euros H.T sur 4 ans. Ce montant constitue, au niveau de l'accord-cadre, les

engagements contractuels maximums du Titulaire pour l'application des dispositions du 2° de l'article R. 2162-4 du code de la commande publique. Les bons de commande ont pour objet l'acquisition des équipements et leurs prestations associées et annexes. Chaque lot donne lieu à la conclusion d'un accord-cadre distinct. L'accord cadre comporte également les PSEF identifiées dans le bordereau des prix unitaires. Le titulaire ne dispose pas d'exclusivité sur les PSEF levées par le Resah, ni sur les options, accessoires et pièces détachées du(des) catalogues du Titulaire. Les « éléments complémentaires libres » proposés par le Titulaire au sein de son BPU ne peuvent être des Équipements n'entrant pas dans l'objet du lot concerné. Le Titulaire ne dispose pas d'exclusivité sur les PSEF levées par le Resah.

### 5.1.7 Marché public stratégique

**Méthode utilisée pour réduire l'incidence environnementale :** Autre

**Objectif innovant :** Les travaux, fournitures ou services faisant l'objet du marché sont nouveaux ou sensiblement améliorés par rapport à d'autres travaux, fournitures ou services déjà présents sur le marché.

### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère :**

**Type :** Prix

**Description :** Ce critère est analysé sur la base des scénarios complétés à l'onglet « analyse des scénarios » (BPU-DQE)

Pondération (points, valeur exacte) : 40

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Ce critère est analysé sur la base : - Des réponses apportées l'onglet CRT du fichier « cadre de réponse » - Des fiches techniques - et, le cas échéant du mémoire technique remis.

Pondération (points, valeur exacte) : 25

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Ce critère est analysé sur la base : - Des réponses apportées l'onglet CRQS du fichier « cadre de réponse » - Des réponses apportées l'onglet CRPM du fichier « cadre de réponse » - et, le cas échéant du mémoire technique remis.

Pondération (points, valeur exacte) : 25

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Ce critère est analysé sur la base : - Des réponses apportées l'onglet CRDD, du fichier « cadre de réponse » - et, le cas échéant du mémoire technique remis.

Pondération (points, valeur exacte) : 10

### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

**5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen**

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal Administratif de PARIS

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché :** GIP RESAH

**Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché :** GIP RESAH

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :** Tribunal Administratif de PARIS

**Organisation qui signe le marché :** GIP RESAH

**5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0002**

**Titre :** Fourniture d'équipement de conditionnement Barquettes Inox par thermo scellage, consommables et prestations associées

**Description :** Le présent accord-cadre, a pour objet de permettre au Resah, agissant, d'une part en tant que centrale d'achat dite « grossiste » au sens de l'article L.2113-2,1°) du Code, et d'autre part, pour ses propres besoins notamment relatifs à la mise en oeuvre de ses activités de coopération, d'acquérir par l'émissions de bons de commande, des solutions globales d'équipement de conditionnement alimentaire : Barquettes Inox et thermo-scelleuses adaptées, comprenant la livraison, installation et maintenance préventive et curative de de thermo-scelleuses ainsi que des kits d'adaptation et films d'operculage. L'accord-cadre est mono attributaire, conclu sans montant minimum mais avec un montant maximum de 24 000 000 euros HT. L'accord-cadre est exécuté à bons de commande conformément aux articles R. 2162-1 à R.2162-6 et R.2162-13 à R.2162-14 du Code. Ce montant constitue, au niveau de l'accord-cadre, les engagements contractuels maximums du Titulaire pour l'application des dispositions du 2° de l'article R. 2162-4 du code de la commande publique. Les bons de commande ont pour objet l'acquisition des équipements et leurs prestations associées. L'accord cadre comporte également les PSEF identifiées dans le bordereau des prix unitaires. Le titulaire ne dispose pas d'exclusivité sur les PSEF levées par le Resah, ni sur les options, accessoires et pièces détachées du(des) catalogues du Titulaire. Les « éléments complémentaires libres » proposés par le Titulaire au sein de son BPU ne peuvent être des Equipements n'entrant pas dans l'objet du lot concerné. Le Titulaire ne dispose pas d'exclusivité sur les PSEF levées par le Resah.

**Identifiant interne :** 2024-R019-002-000

**5.1.1 Objet**

**Nature du marché :** Fournitures

**Nature supplémentaire du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 42921300 Machines d'emballage ou de conditionnement

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 50324200 Services de maintenance préventive

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 39221130 Récipients pour aliments

## Options :

**Description des options :** Pour chacun des lots, la durée de l'accord-cadre s'entend comme la période pendant laquelle des bons de commande peuvent être émis. Pour chacun des lots, l'accord-cadre est conclu pour une durée initiale d'un (1) an. Le point de départ de la durée initiale de l'accord-cadre, distinct de la date de notification telle que définie à l'article R. 2182-4 du Code, court à compter de la date indiquée dans la décision unilatérale du Resah pouvant prendre la forme d'un ordre de service adressé au Titulaire par tout moyen permettant de donner date certaine. A défaut de décision adressée 6 mois calendaires après la date de notification de l'accord-cadre, le point de départ est le lendemain de l'expiration du délai de 6 mois. Pour tous les lots, l'accord-cadre est reconductible deux (2) fois par période de douze (12) mois par tacite reconduction, puis deux (2) fois par période de six (6) mois par tacite reconduction. La décision de non-reconduction s'opère sur décision écrite du Resah ou du Titulaire au plus tard trois (3) mois avant le terme de la période d'exécution en cours. Elle peut être notifiée par tout moyen, y compris électronique (courrier électronique dont il est accusé réception, envoi par plateforme de dématérialisation...), permettant de lui donner une date certaine. La non-reconduction n'ouvre droit à aucune indemnité au bénéfice du Titulaire. La non-reconduction de l'accord-cadre n'a pas d'incidence sur les bons de commandes en cours d'exécution, sauf décision expresse contraire du Resah. La durée de l'accord-cadre correspond à la période pendant laquelle le Resah peut émettre des bons de commande. Au terme de la durée de validité de l'accord-cadre, les bons de commande émis demeurent exécutoires, les stipulations de l'accord-cadre demeurant applicables pour les besoins de leur exécution. En tout état de cause la durée totale de l'accord-cadre ne peut excéder quarante-huit (48) mois, à compter de sa notification, période(s) de reconduction comprise(s).

### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Pays :** France

N'importe où dans le pays donné

**Informations complémentaires :** Les matériels, et prestations associées et annexes sont destinés à tout organisme ou établissement répondant à la définition de « Bénéficiaire » du CCAP, quelle que soit sa localisation géographique en France métropolitaine (Corse incluse). Elles peuvent également être destinées à des Bénéficiaires Potentiels dont le siège est situé dans les Départements, région et Collectivités d'Outre-Mer (DROM-COM) à Monaco, à Andorre, en Suisse ou et dans les Etats membres de l'Union Européenne, membres de la zone euro, de l'EEE, Suisse ou Royaume-Uni, dans le cadre de la mise en oeuvre de la clause de réexamen prévue dans le CCAP.

### 5.1.3 Durée estimée

**Date de début :** 26/04/2024

**Date de fin de durée :** 25/04/2025

### 5.1.4 Renouvellement

**Nombre maximal de renouvellements :** 4

### 5.1.5 Valeur

**Valeur estimée hors TVA :** 6,000,000 Euro

**Valeur maximale de l'accord-cadre : 24,000,000 Euro**

#### 5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui**

**Informations complémentaires :** Les critères d'attribution sont énumérés au règlement de la consultation. Le présent accord-cadre est consultable sur demande écrite à GIP RESAH, Centrale d'achat 47 rue de Charonne 75011 Paris. Sur la base de cette demande, une copie du contrat, occultée des mentions couvertes par un secret protégé par la loi, sera envoyée à l'adresse précisée par le demandeur. Les documents de la consultation sont téléchargeables, gratuitement et en libre accès, sur la plate-forme de dématérialisation des marchés publics : <https://marches.maximilien.fr/?page=entreprise>. AccueilEntreprise Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par la personne publique, les soumissionnaires doivent disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants : pdf, et/ou rtf, et/ou les fichiers compressés au format ZipR (.zip) ainsi que les .doc et xls. Il est fortement conseillé aux candidats de créer un compte. La création d'un compte permet de déposer la réponse à la consultation, recevoir les alertes relatives à la modification des documents de la consultation, aux rectificatifs, aux demandes de compléments et accéder aux questions-réponses. La création d'un compte est simple et gratuite. Les candidats sont informés que s'ils ne s'inscrivent pas sur la plate-forme avant de télécharger les documents de la consultation, ils ne seront pas informés des questions-réponses qui seraient déposées sur la plate-forme ni des éventuels rectificatifs publiés sur la plate-forme. En cas de difficulté, il est possible de s'adresser au Resah, après s'être adressé au support technique de la plateforme : <https://monmaximilien.maximilien.fr/> : Aucun DCE ne sera transmis par courrier, fax ou mail, ni remis en main propre. Pour chacun des lots, l'accord-cadre est mono-attributaire et fixe toutes les stipulations contractuelles et s'exécute, en conséquence, par l'émission de bons de commandes dans les conditions prévues par le cahier des clauses administratives particulières, conformément aux articles R.2162-1 à R2162-6 et R.2162-13 à R.2162-14 du Code. Le lot n°2 est conclu sans minimum et avec un maximum de 24 000 000 euros H.T sur 4 ans. Ce montant constitue, au niveau de l'accord-cadre, les engagements contractuels maximums du Titulaire pour l'application des dispositions du 2° de l'article R. 2162-4 du code de la commande publique. Les bons de commande ont pour objet l'acquisition des équipements et leurs prestations associées et annexes. Chaque lot donne lieu à la conclusion d'un accord-cadre distinct. L'accord cadre comporte également les PSEF identifiées dans le bordereau des prix unitaires. Le titulaire ne dispose pas d'exclusivité sur les PSEF levées par le Resah, ni sur les options, accessoires et pièces détachées du(des) catalogues du Titulaire. Les « éléments complémentaires libres » proposés par le Titulaire au sein de son BPU ne peuvent être des Équipements n'entrant pas dans l'objet du lot concerné. Le Titulaire ne dispose pas d'exclusivité sur les PSEF levées par le Resah.

#### 5.1.7 Marché public stratégique

**Méthode utilisée pour réduire l'incidence environnementale : Autre**

**Le marchés public relève du champ d'application de la directive 2009/33/CE du Parlement européen et du Conseil (directive sur les véhicules propres)**

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère :**

**Type : Prix**

**Description** : Ce critère est analysé sur la base des scénarios complétés à l'onglet « analyse des scénarios » (BPU-DQE)

Pondération (points, valeur exacte) : 40

**Critère :**

**Type** : Qualité

**Description** : Ce critère est analysé sur la base : - Des réponses apportées l'onglet CRT du fichier « cadre de réponse » - Des fiches techniques - et, le cas échéant du mémoire technique remis.

Pondération (points, valeur exacte) : 25

**Critère :**

**Type** : Qualité

**Description** : Ce critère est analysé sur la base : - Des réponses apportées l'onglet CRQS du fichier « cadre de réponse » - Des réponses apportées l'onglet CRPM du fichier « cadre de réponse » - et, le cas échéant du mémoire technique remis.

Pondération (points, valeur exacte) : 25

**Critère :**

**Type** : Qualité

**Description** : Ce critère est analysé sur la base : - Des réponses apportées l'onglet CRDD, du fichier « cadre de réponse » - et, le cas échéant du mémoire technique remis.

Pondération (points, valeur exacte) : 10

### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours** : Tribunal Administratif de PARIS

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché** : GIP RESAH

**Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché** : GIP RESAH

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours** : Tribunal Administratif de PARIS

**Organisation qui signe le marché** : GIP RESAH

## Section 6 - Résultats

Valeur maximale des accords-cadres dans cette procédure : 48,000,000 Euro

## 6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0001

Au moins un lauréat a été choisi.

### Accord-cadre :

**Valeur maximale de l'accord-cadre : 24,000,000 Euro**

### 6.1.2 Informations sur les lauréats

#### Lauréat :

**Nom officiel : USAGUNIC**

**Offre :**

**Identifiant de l'offre : OFFRE USAGUNIC**

**Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0001**

**La valeur de la sous-traitance est connue : non**

**Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non**

**Informations relatives au marché :**

**Identifiant du marché : CONTRAT LOT 1**

**Date à laquelle le lauréat a été choisi : 25/04/2024**

**Date de conclusion du marché : 17/05/2024**

**Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : non**

**Organisation qui signe le marché : GIP RESAH**

## 6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0002

Au moins un lauréat a été choisi.

### Accord-cadre :

**Valeur maximale de l'accord-cadre : 24,000,000 Euro**

### 6.1.2 Informations sur les lauréats

#### Lauréat :

**Nom officiel : RESCASET CONCEPT**

**Offre :**

**Identifiant de l'offre : OFFRE RESCASET CONCEPT**

**Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0002**

**La valeur de la sous-traitance est connue : non**

**Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non**

**Informations relatives au marché :**

**Identifiant du marché : CONTRAT LOT 2**

**Date à laquelle le lauréat a été choisi : 25/04/2024**

**Date de conclusion du marché : 26/04/2024**

**Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : non**

**Organisation qui signe le marché : GIP RESAH**

## **Section 8 - Organisations**

### **8.1 ORG-0002**

**Nom officiel : Tribunal Administratif de PARIS**

**Numéro d'enregistrement : 17750005500013**

**Adresse postale : 7 Rue de Jouy**

**Ville : Paris**

**Code postal : 75004**

**Pays : France**

**Adresse électronique : greffe.ta-paris@juradm.fr**

**Téléphone : +33 144594400**

**Télécopieur : +33 144594646**

**Adresse internet : <http://paris.tribunal-administratif.fr/>**

**Rôles de cette organisation :**

**Organisation chargée des procédures de recours**

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours**

### **8.1 ORG-0001**

**Nom officiel : GIP RESAH**

**Numéro d'enregistrement : 13000501000025**

**Adresse postale : 47, rue de Charonne**

**Ville : Paris**

**Code postal : 75011**

**Pays : France**

**Point de contact : Pôle Restauration**

**Adresse électronique : [restauration@resah.fr](mailto:restauration@resah.fr)**

**Téléphone : +33 155785454**

**Adresse internet : <https://www.resah.fr/>**

**Rôles de cette organisation :**

**Acheteur**

**Centrale d'achat qui passe des marchés publics ou conclut des accords-cadres de travaux, de fournitures ou de services destinés à d'autres acheteurs**

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché**

**Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché**

**Organisation qui signe le marché**

#### 8.1 ORG-0003

**Nom officiel :** USAGUNIC

**Numéro d'enregistrement :** 30688213500040

**Adresse postale :** Zac de Roumagnac

**Ville :** GAILLAC

**Code postal :** 81600

**Pays :** France

**Adresse électronique :** contact@usagunic.fr

**Téléphone :** +33 5 63 57 15 93

**Adresse internet :** <http://www.usagunic.fr/>

**Rôles de cette organisation :**

**Soumissionnaire**

**Lauréat de ces lots :** LOT-0001

**Le lauréat est coté sur un marché réglementé**

#### 8.1 ORG-0004

**Nom officiel :** RESCASET CONCEPT

**Numéro d'enregistrement :** 30166973500062

**Adresse postale :** 2521 route du Tram

**Ville :** COLOMBE

**Code postal :** 38690

**Pays :** France

**Adresse électronique :** marchespublics@rescaset.com

**Téléphone :** +33 4 76 91 21 25

**Adresse internet :** <https://www.groupeguillin.fr/rescaset/>

**Rôles de cette organisation :**

**Soumissionnaire**

**Lauréat de ces lots :** LOT-0002

**Le lauréat est coté sur un marché réglementé**

## Section 11 - Informations relatives à l'avis

### 11.1 Informations relatives à l'avis

**Identifiant/version de l'avis** : c336e472-affe-4b7a-ab3a-e850c8b067c1 - 01

**Type de formulaire** : Résultats

**Type d'avis** : Avis d'attribution de marché ou de concession – régime ordinaire

**Date d'envoi de l'avis** : 01/07/2024 à 17:58

**Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible** : français

### 11.2 Informations relatives à la publication

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication** : 01/07/2024